

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Danielle Caron](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ffae2cd8df5940af2d899622>

Date d'obtention : 2022-03-08 20:07:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que l'application de la méthode d'intervention Sexto est utilisée dans les écoles secondaires (pour sa clientèle) et qu'elle permet une action rapide et efficace, basée sur un référentiel issu d'une concertation entre divers intervenants tels que le DPCP et les services policiers. La méthode vise à limiter les dégâts et nous permet (monde scolaire) de pouvoir effectuer une intervention éducative auprès des jeunes. L'application de la méthode permet un respect des rôles de chacun des intervenants (intervenant scolaire, policier, DPCP, etc.)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que cela me permettra d'être plus efficace et surtout, cela m'évitera de commettre des erreurs de procédure dans le traitement d'une plainte. J'obtiendrai rapidement un portrait rapide de la situation et serai en mesure d'effectuer les bons gestes au bon moment.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais regarder les photos! À Suivre judicieusement les étapes proposées par la trousse Sexto. Je devrai valider s'il peut s'agir d'un acte malveillant et agir en conséquence si c'est le cas.